

# CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE

## GUIDE D'AUTODETERMINATION DU MONTANT DE COTISATION

SCÉNARIO VALIDÉ PAR LE COMITÉ CITOYEN LE 28 JANVIER 2023

POUR DÉMARRER, LE COMITÉ CITOYEN DE L'ALIMENTATION PROPOSE UN MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE BASÉ SUR UN CHOIX DE MONTANT DE COTISATION GUIDÉ !



### TROIS CRITÈRES POUR ACCOMPAGNER LE CHOIX DU MONTANT DE COTISATION DES PARTICIPANTS :

#### REVENU MENSUEL NET

Le Revenu Mensuel est composé du revenu du travail (y compris commissions, bonus et pourboires) ; de prestation de retraite; de rentes; d'indemnité de remplacement du revenu; de pension alimentaires accordée en justice; de prestation d'aide sociale, de prestation d'objectif emploi ou d'allocation de solidarité sociale.

#### DEFINITION

#### BOUSSOLE

Salaire médian (la moitié des salariés gagne plus, l'autre moitié gagne moins) : 1850 €/mois  
Salaire moyen (la somme des salaires divisée par le nombre de salariés) : 2500 €/mois  
Les 10% de la population les plus modestes ont un revenu inférieur à 972 €/mois

#### BUDGET DISPONIBLE \*

\* Habituellement appelé Reste à Vivre

Le Budget Disponible est le montant qui me reste une fois que j'ai payé les charges fixes : loyer, crédit immobilier, charges, assurances, abonnements et consommation (eau, électricité, téléphonie...), transports ...

Le reste à vivre considéré comme décent se situe autour de 700 euros/ mois pour une personne seule; autour de 1000€/ mois pour un duo + 100€ par enfant à charge.  
Le reste à vivre considéré comme minimum se situe autour de 400€/mois pour une personne seule (13€/ jour).

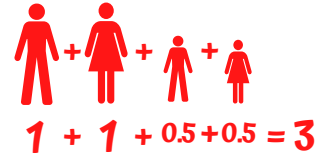
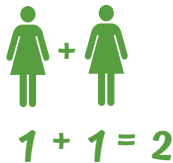
#### BUDGET ALIMENTAIRE

Le Budget Alimentaire est la somme de ce que je dépense par mois pour l'alimentation à domicile

En France, on consacre en moyenne 17% de son budget à l'alimentation à domicile.  
Le budget alimentaire moyen en France (par personne/par mois) est de 211€.  
Les plus modestes ont un budget de 157€ et les plus aisés 257€.  
Le budget alimentaire des foyers les plus modestes est autour de 473€/ mois

### COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA COMPOSITION DU FOYER ?

Les trois critères ci-dessous sont à considérer selon la composition du foyer. Il s'agit d'additionner les montants individuels des membres du foyer puis de les diviser selon le nombre de personnes qui composent le foyer. Les adultes comptent pour 1 et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,5.



### REPÈRES D'ACCOMPAGNEMENT :

Le Comité Citoyen de l'Alimentation propose aux participant-e-s de la Caisse de définir leur montant de cotisation en utilisant les repères ci-dessous. Les trois critères vont déterminer 3 montants de cotisations différents (ou pas...). Les montants de cotisation pourraient être modifiés tous les 3 mois.

